

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 334

présenté par
Mme Couillard

ARTICLE 11

I. – Au début de la seconde phrase de l’alinéa 16, substituer à la première occurrence du mot :

« Les »

le mot :

« Ces ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution-au début de la seconde phrase de l’alinéa 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.